

Contrôle continu I – Fiche de correction

Question 1

Total :/ 1,75

- A) Lien de nationalité
- deux solutions admises (alternativement) **(0,5)**
La nationalité effective de M. Temerer est celle de A et non de C, donc
C ne peut pas agir ; ou
C ne peut pas agir, même si celle de C était la nationalité effective de M.
Temerer, puisque celui-ci a également la nationalité de l'Etat défendeur A.
- B) Question de l'épuisement des voies de recours (à discuter) **(0,5)**
- C) Violation par A d'une règle coutumière relevant du *minimum standard of treatment* **(0,5)**
- D) Conclusion : A ne peut pas agir en protection diplomatique (manque la condition sous A) ainsi que probablement celle sous B)) **(0,25)**

Question 2

Total :/2,5

- A) Envoi de missiles contre un autre Etat = recours à la force dans les relations internationales, prohibé par l'art. 2 § 4 de la CNU **(0, 25)**
- B) Exceptions possibles à l'interdiction
Légitime défense individuelle ou collective – article 51 CNU – voir infra.
Chapitre VII CNU : en l'espèce pas applicable car le CdS n'a pas autorisé une telle action coercitive **(0,25)**
- C) Distinguer les diverses hypothèses
- a) Action de B contre A
- Légitime défense ? Non, pas contre A car celui-ci ne s'est pas rendu coupable d'une agression – manque l'imputation **(0,5)**
(autre justification, donnant droit à 0,25/0,5 : agression pas en cours)
- b) Action de E contre A (idem v. supra) **(0,25)** *Bonus : conditions de la légitime défense collective ne sont pas non plus remplies en l'espèce*
- c) Action de B contre C
- Légitime défense ? Discuter la question de l'agression.
Définition de l'agression – rés. 3314 **(0,25)**
Y a-t-il eu agression imputable à C du fait de son soutien au groupe terroriste ?
A discuter en se référant à la rés. 3314 **(0,5)**
Agression en cours ? **(0,25)**
- d) Action de E contre C

- même analyse et même conclusions que sous c) mais
- situation à appréhender sous l'angle de la légitime défense collective **(0,25)**

Question 3

Total :/ 1,75

- A) Il ne s'agit en tout cas pas d'une mesure de rétorsion. Expliquer cette notion **(0,5)**
- B) Rés. du CdS :
- a) effet obligatoire pour les Etats membres, en vertu de l'article 25 CNU **(0,25)**
 - b) dans les relations entre Etats membres, rés. l'emporte sur le droit conventionnel en dehors de la Charte (article 103 & 25 CNU) **(0,25)**
 - c) En l'espèce, E se retrouve dans une situation de conflit irréductible car d'une part, il doit respecter la rés. du Cds car il est partie à la Charte mais d'autre part, cette justification est inopposable à D, non partie à la Charte **(0,25)**
- C) E est de toute façon légitimé envers D à suspendre l'aide à titre de contre-mesure. Définir la notion **(0,25)**. Analyse des conditions (surtout proportionnalité) **(0,25)**.